

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

ASSURANCES MAGHREBIA

Siège Social : 64, Rue de Palestine – 1002 Tunis –

La société ASSURANCES MAGHREBIA publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Mai 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mme Emna RACHIKOU (F.M.B.Z -KPMG TUNISIE) et Mr Ghazi HANTOUS (Cabinet GS Audit & Advisory).

BILAN (exprimé en dinars)

Actifs		Notes	31/12/2024			31/12/2023
			VB	AMORT & PROV	NET	NET
AC1	Actifs incorporels	3.1				
AC11	Investissements de recherche et développement	3.1.1	141 703	122 901	18 802	48 230
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	3.1.2	3 157 257	2 449 605	707 653	669 575
			3 298 961	2 572 506	726 455	717 806
AC2	Actifs corporels d'exploitation	3.2				
AC21	Installations techniques et machines	3.2.1	8 701 357	6 409 136	2 292 220	1 479 895
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	3.2.2	2 738 413	1 629 921	1 108 493	1 121 114
			11 439 770	8 039 057	3 400 713	2 601 009
AC3	Placements	3.3				
AC31	Terrains et constructions					
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	9 904 729	3 755 363	6 149 365	6 342 979
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	16 677 178	8 816 343	7 860 835	11 572 551
AC32	Placements dans les entreprises liées et participations					
AC321	Parts dans des entreprises liées	3.3.3	22 674 799		22 674 799	22 685 068
AC33	Autres placements financiers					
AC331	Actions et autres titres à revenu variable	3.3.4	96 703 525	3 554 971	93 148 554	85 699 007
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.5	232 595 610	3 819	232 591 791	212 270 141
AC334	Autres prêts	3.3.6	3 508 242		3 508 242	3 242 513
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises c	3.3.7	910 945		910 945	941 885
			382 975 027	16 130 495	366 844 531	342 754 144
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques	3.4				
AC510	Provisions pour primes non acquises	3.4.1	17 032 786		17 032 786	16 886 468
AC531	Provisions pour sinistres	3.4.2	32 403 536		32 403 536	43 925 988
AC550	Provisions d'égalisation et équilibrage	3.4.3	494 559		494 559	765 053
			49 930 881		49 930 881	61 577 509
AC6	Créances	3.5				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611	Primes acquises et non émises	3.5.1	32 312 386		32 312 386	30 933 074
AC612	Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	3.5.2	72 571 148	40 462 042	32 109 105	22 818 579
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	3.5.3	6 071 829	413 043	5 658 786	4 763 304
AC63	Autres créances					
AC631	Personnel	3.5.4	292 564		292 564	240 043
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.5	4 082 785		4 082 785	6 762 261
AC633	Débiteurs divers	3.5.6	15 869 473	3 826 311	12 043 162	10 117 591
			131 200 184	44 701 396	86 498 788	75 634 852
AC7	Autres éléments d'actif	3.6				
AC71	Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3.6.1	8 812 889	4 882 512	3 930 377	6 397 916
AC72	Charges reportées					
AC721	Frais d'acquisition reportés	3.6.2	8 423 326		8 423 326	6 377 599
AC73	Comptes de régularisation Actif					
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.3	9 492 878	588 335	8 904 543	9 023 946
AC733	Autres comptes de régularisation	3.6.4	4 181 193		4 181 193	3 297 612
			30 910 286	5 470 847	25 439 438	25 097 073
Total de l'actif			609 755 108	76 914 302	532 840 806	508 382 392

BILAN (exprimé en dinars)

<i>Capitaux Propres et Passifs</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres	4.1		
CP1 Capital social		45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital social		65 319 870	51 444 340
CP4 Autres capitaux propres		19 073 651	19 073 651
CP5 Résultats reportés		6 689	7 888
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		129 400 210	115 525 879
CP6 Résultat de l'exercice		28 361 902	27 848 801
Total des capitaux propres avant affectation		157 762 112	143 374 680
Passif	4.2		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	4.2.1	927 763	988 691
PA23 Autres provisions		927 763	988 691
PA3 Provisions techniques brutes	4.2.2		
PA310 Provisions pour primes non acquises	4.2.2.1	59 180 754	53 958 170
PA331 Provisions pour sinistres	4.2.2.2	190 421 599	199 844 344
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	4.2.2.3	4 565 739	4 440 900
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage	4.2.2.4	494 559	5 065 053
PA361 Autres provisions techniques	4.2.2.5	2 805 293	1 970 990
		257 467 944	265 279 458
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	4.2.3	26 323 753	30 867 066
PA6 Autres dettes	4.2.4		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.4.1	10 651 128	6 910 133
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.4.2	58 391 821	39 887 222
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	4.2.4.3	888 177	855 965
PA633 Etat,organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.4.4	6 498 884	7 167 313
PA634 Crédoiteurs divers	4.2.4.5	13 170 764	12 457 258
		89 600 774	67 277 891
PA7 Autres passifs	4.2.5		
PA71 Comptes de régularisation passif	4.2.5.1		
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		623 579	440 242
PA712 Autres comptes de régularisation passif		134 882	154 365
		758 461	594 607
TOTAL DU PASSIF		375 078 694	365 007 712
Total des capitaux propres et du passif		532 840 806	508 382 392

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE (exprimé en dinars)

	Notes	OPÉRATIONS BRUTES 31/12/2024	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS 31/12/2024	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2024	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2023
<i>PRNV1</i> Primes acquises	5.1	263 407 133	(81 160 523)	182 246 610	165 422 342
<i>PRNV11</i> Primes émises et acceptées		268 629 717	(81 306 841)	187 322 876	168 327 209
<i>PRNV12</i> Variation de la provision pour primes non acquises		(5 222 584)	146 318	(5 076 266)	(2 904 867)
<i>PRNT3</i> Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	5.2	20 362 898		20 362 898	19 110 547
<i>PRNV2</i> Autres produits techniques	5.3	1 457 766		1 457 766	9 592
<i>CHNV1</i> Charges de sinistres	5.4	(172 307 818)	16 177 982	(156 129 836)	(134 897 962)
<i>CHNV11</i> Montants payés	5.4.1	(179 626 360)	27 700 434	(151 925 926)	(125 529 458)
<i>CHNV12</i> Variation de la provision pour sinistres		7 318 542	(11 522 452)	(4 203 910)	(9 368 504)
<i>CHNV2</i> Variation des autres provisions techniques		1 269 901		1 269 901	2 076 315
<i>CHNV3</i> Participation aux bénéfices et ristournes		(124 839)	(15 301)	(140 141)	(516 674)
<i>CHNV4</i> Frais d'exploitation	5.5	(39 153 783)	16 797 728	(22 356 054)	(19 399 025)
<i>CHNV41</i> Frais d'acquisition	5.5.1	(32 307 391)		(32 307 391)	(29 682 310)
<i>CHNV42</i> Variation du montant des frais d'acquisition reportés		2 045 727		2 045 727	186 863
<i>CHNV43</i> Frais d'administration	5.5.2	(8 892 118)		(8 892 118)	(7 594 613)
<i>CHNV44</i> Commissions reçues des réassureurs			16 797 728	16 797 728	17 691 034
<i>CHNV5</i> Autres charges techniques	5.6	(4 513 616)		(4 513 616)	(3 797 211)
<i>CHNV6</i> Variation de la provision pour égalisation et équilibrage		4 570 494	(270 494)	4 300 000	0
<i>RTNV</i> Sous total : Résultat technique de l'assurance et de la réassurance		74 968 136	(48 470 608)	26 497 528	28 007 924

ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<i>RTNV</i> Résultat technique de l'assurance et de la réassurance		26 497 528	28 007 924
<i>PRNT1</i> Produits des placements (assurance et réassurance)	6.1	35 213 829	31 822 039
<i>PRNT11</i> Revenus des placements		25 839 829	23 998 260
<i>PRNT12</i> Autres produits de placements		5 905 987	5 559 264
<i>PRNT13</i> Reprises de corrections de valeurs sur placements		520 603	587 256
<i>PRNT14</i> Profits provenant de la réalisation des placements		2 947 410	1 677 259
<i>CHNT1</i> Charges des placements	6.2	(5 006 059)	(4 634 970)
<i>CHNT11</i> Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(3 638 680)	(3 238 140)
<i>CHNT12</i> Correction de valeur sur placements		(1 113 214)	(978 292)
<i>CHNT13</i> Pertes provenant de la réalisation des placements		(254 165)	(418 538)
<i>CHNT2</i> Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et de réassurance		(20 362 898)	(19 110 547)
<i>PRNT2</i> Autres produits non techniques	6.3	210 143	269 439
<i>CHNT3</i> Autres charges non techniques	6.4	(955 451)	(803 747)
Résultat provenant des activités ordinaires		35 597 093	35 550 139
<i>CHNT4</i> Impôts sur le résultat	6.5	(5 359 401)	(5 704 695)
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		30 237 692	29 845 444
Eléments extraordinaires		(1 875 790)	(1 996 643)
Résultat net de l'exercice		28 361 902	27 848 801

État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023 *
Flux de trésorerie liés à l'exploitation *			
Encaissements des primes reçues des assurés		287 789 610	263 649 473
Sommes versées pour paiement des sinistres		(165 690 808)	(131 370 246)
Encaissements des primes reçues (acceptations)		420 453	178 010
Décaissements de primes sur les cessions		(33 077 098)	(42 390 596)
Encaissements de sinistres sur les cessions		4 158 436	5 048 964
Commissions versées aux intermédiaires		(19 279 519)	(17 479 320)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(19 806 020)	(18 219 537)
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		(38 894 709)	(51 237 826)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		33 500 137	44 502 000
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(43 089 323)	(47 173 947)
Produits financiers reçus		4 853 847	7 640 268
Autres mouvements		(1 230 013)	(1 234 487)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	7.1	9 654 994	11 912 756
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles		(1 011 696)	(638 858)
Encaissements provenant de la cession d'immo.corporelles et incorporelles		0	25 750
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions		5 731 109	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	7.2	4 719 413	(613 108)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(14 140 939)	(10 529 937)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	7.3	(14 140 939)	(10 529 937)
Variation de trésorerie		233 468	769 710
Trésorerie au début de l'exercice		2 887 656	2 117 946
Trésorerie à la clôture de l'exercice		3 121 124	2 887 656

* Chiffres retraités à des fins de comparabilité

ANNEXE N°6
TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

	31/12/2024	31/12/2023
HB1 ENGAGEMENTS RECUS	<u>521 015</u>	<u>111 290</u>
Aval, cautions et garanties sur les agents généraux	521 015	111 290
HB2 ENGAGEMENTS DONNES	<u>3 908 003</u>	<u>3 697 561</u>
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données au titre des appels d'offre	3 562 552	3 091 391
HB24 Autres engagements donnés	345 451	606 169

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2024

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des **ASSURANCES MAGHREBIA** se présentent comme suit :

Note 1 : Présentation de la société

Fondée en 1973, ASSURANCES MAGHREBIA est un acteur de référence en matière d'assurance et de réassurance en Tunisie ayant un agrément multi-branches.

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	45 000 000,000 DT
Siège social :	64 Rue de Palestine Tunis Belvédère
Président du Conseil d'Administration :	Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI
Directeur Général :	Monsieur Sebastien SANCHEZ
Commissaires aux comptes :	Les cabinets HLB – GSAudit & Advisory et FMBZ- KPMG Tunisie

Faits marquants de l'exercice :

Les résultats réalisés par la compagnie au 31-12-2024 sont en ligne avec ses objectifs et les actions entreprises s'inscrivent dans la continuité de ses orientations stratégiques.

La société a poursuivi sa croissance en enregistrant les chiffres suivants :

- Au 31 décembre 2024, la compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de **272 046 270 Dinars** contre 251 129 486 Dinars une année auparavant, soit une progression de **8,33%** par rapport à la même période de l'exercice écoulé.
- Les sinistres réglés au 31 décembre 2024 s'élèvent à **172 555 612 Dinars** contre 140 065 819 Dinars à la même période de l'année écoulée, marquant une hausse de **23,20%**.
- Les provisions pour sinistres à payer totalisent **200 601 952 Dinars** au 31 décembre 2024 contre 207 920 494 Dinars au 31 décembre 2023 marquant une baisse de **3,52%**.
- Les produits financiers nets ont connu une évolution pour atteindre **30 207 770 Dinars** au 31 décembre 2024 contre 27 187 070 Dinars au 31 décembre 2023, soit une hausse de **11,11%**.
- Le résultat net a atteint **28 361 902 Dinars** au 31 décembre 2024 contre 27 848 801 Dinars au 31 décembre 2023, soit une croissance de **1,84%**.

Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés

Les états financiers annuels relatifs à la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciel : 33%

Agenc, Aménag&Installat° : 10%

Matériel de transport : 20%

Matériel informatique : 15%

Equipement de bureau : 10%

Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers

Les placements acquis par la société « ASSURANCES MAGHREBIA SA » sont comptabilisés et évalués à la clôture conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurances.

La répartition des produits des placements nets de charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la NCT 26.

A la date de clôture, l'évaluation des placements se fait à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision, les plus-values ne sont pas constatées.

Note 2-2-1 : Placements Immobiliers :

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%, et au taux de 5% pour l'immeuble Arabie Saoudite.

L'évaluation à la clôture des placements immobiliers se fait conformément à la NCT 31 soit à la valeur historique. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées.

Les parts dans les sociétés civiles immobilières sont évaluées à leurs valeurs d'usage, les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet d'une provision et les plus-values dégagées ne sont pas constatées.

Le taux d'amortissement des constructions admis fiscalement est de 5%.

Conformément au paragraphe 19 de la NCT 31, les placements immobiliers (immeubles d'exploitation et hors exploitation) font l'objet d'un amortissement selon les règles définies dans la NCT 05. La dotation aux amortissements de chaque exercice est constatée en charges.

Note 2-2-2 : Placements financiers

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

Note 2-3 : Provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-4 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

Note 2-5 : Affectation des charges par destination

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, les charges engagées par la société sont présentées dans l'état de résultat par destination.

Les destinations sont :

- Les frais de gestion de sinistres,
- Les frais d'acquisition,
- Les frais d'administration,
- Les charges de gestion des placements, et
- Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La compagnie Assurances MAGHREBIA a fait appel à un cabinet externe afin de l'assister dans la revue et la mise à jour des clés de répartition permettant le déversement des charges par nature (classe 9) vers les charges par destinations (classe 6) ainsi que dans la revue et la mise à jour des clés analytiques permettant la répartition des charges de la classe 9 entre les branches d'assurance pour les besoins de préparation de l'état B1.

La revue et la mise à jour des clés de déversement et des clés analytiques a permis à la compagnie :

- D'obtenir une visibilité sur la répartition des coûts par nature en coût par destination et de disposer d'une traçabilité de cette répartition.
- De dégager, d'une manière plus précise, la performance de chaque branche d'assurance.
- D'établir une politique tarifaire adéquate en estimant les coûts d'une manière fiable.

Affectation de la masse salariale

La clé de déversement de la section masse salariale correspond au rapport entre la somme de la charge salariale allouée à une destination donnée et le total de la charge salariale. Elle se présente comme suit :

Destination	nombre
Frais d'acquisition des contrats	23,27%
Frais d'administration	30,07%
Frais de gestion des sinistres	35,17%
Frais des gestion des placements	1,30%
Autres Charges techniques	10,19%
Total	100%

Ventilation de la charge de personnel

Charges de personnel:	31/12/2024	Part%	31/12/2023	Part%
Salaires	12 954 326	74,99%	11 891 718	75,57%
Charges sociales	2 251 437	13,03%	2 080 143	13,22%
Autres	2 069 195	11,98%	1 765 085	11,22%
Total	17 274 957	100,00%	15 736 946	100,00%

La répartition de l'effectif employé par catégorie de salariés est comme suit :

Catégorie	nombre
Cadres de Direction	53
Cadres Supérieurs	83
Personnel d'encadrement	51
Agents d'exécution	13
Autres	10
Total	210

Note 2-7 : Note sur le tableau des engagements reçus et donnés

Le montant des engagements reçus représente le montant des intérêts sur les cautions et engagements à l'égard des agents généraux qui s'élève à **521 015 DT** au 31-12-2024 contre 111 290 DT au 31-12-2023.

Le montant des engagements donnés représente le montant des cautions et garanties de crédit données au titre des appels d'offre qui s'élève au 31-12-2024 à **3 562 552 DT** contre 3 091 391 DT une année auparavant et des autres engagements liés à l'exploitation qui représente un montant de **345 451 DT** au 31-12-2024 contre 606 169 DT au 31-12-2023.

Note 2-8 : Note sur les parties liées

2-8-1 : Nature de la relation entre la société Assurances Maghrebria et les parties liées :

La société Assurances Maghrebria est la société mère du groupe MAGHREBIA. Le périmètre de consolidation du groupe MAGHREBIA est comme suit :

La Société mère : Assurances Maghrebria S.A.

Les sociétés dépendantes du Groupe : Assurances Maghrebria Vie S.A, Assurances Maghrebria Immobilière S.A, Maghrebria Financière Sicar S.A et Codway S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA S.A détient :

- 56 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A,
- 58,70 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A,
- 82,37 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et
- 85,25% du capital de la société CODWAY S.A.

La société Assuarnces Maghrebria est contrôlée par la société Union Financière Holding.

2-8-2 : Politique de fixation des montants de transactions entre les parties liées :

Pour la fixation des montants de transactions communes, la société se réfère au prix de marché appliqué dans les mêmes conditions économiques.

2-8-3 : Conventions conclues entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et les parties liées

2-8-3-1 : Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY

2-8-3-1-1 Convention de sous-traitance conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY

La Société *CODWAY* a confié en sous-traitance à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion comptable et financière ;
- la gestion juridique.

Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2018, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, la Société *CODWAY* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant forfaitaire annuel de 50.000 DT HT, sur présentation de facture.

2-8-3-1-2 Convention d'assistance conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* a conclu une convention d'assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec sa filiale la Société *CODWAY* avec date d'effet du 1^{er} janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- Système d'Information ;
- Assistance et Développement Logiciel ;
- Audit Informatique ;
- Business Process Outsourcing (BPO).

En contrepartie de ces prestations, la Société *CODWAY* a facturé au **31-12-2024** à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant de **1 620 805 DT HT**.

2-8-3-1-3 Contrat de location entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *CODWAY*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *CODWAY* le 3^{ème} étage de l'immeuble sis au 24 rue Royaume d'Arabie Saoudite, à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Le loyer au **31-12-2024** est fixé à **26 307 DT HT**.

En plus, la société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *CODWAY* le 4^{ème} étage de l'immeuble résidence du Lac Bloc H sis à la rue du Lac Tanganyika, à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Le loyer au **31-12-2024** est fixé à **61 901 DT HT**.

2-8-3-2 : Conventions conclus entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

2-8-3-2-1 Contrat de location entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Le loyer au **31-12-2024** est fixé à **245 516 DT HT**.

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne aussi en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer au **31-12-2024** est fixé à **31 396 DT HT**.

2-8-3-2-2 Contrat de vente entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

Selon acte de vente a enregistré le 26-12-2024, la société *ASSURANCES MAGHREBIA* a cédé à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la totalité de l'immeuble dénommé « **COQUELICOT SARAGOSTI** » sis au coin de la rue d'Arabie Saoudite et Avenue de la liberté.

Le prix de vente de l'immeuble a été fixé sur la base de la valeur de l'expertise judiciaire faite en janvier 2024 à la somme de **5 878 060 DT**.

2-8-3-2-3 Convention de sous-traitance conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE

La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE a confié en sous-traitance à la Société ASSURANCES MAGHREBIA la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la comptabilité de la réassurance ;
- la gestion comptable et financière ;
- la gestion des prestations en matière juridique ;
- le contrôle de la conformité ;
- la gestion des risques ;
- l'audit interne ; et
- l'informatique.

Cette convention a pris effet à partir du 3 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE s'engage à régler à la Société ASSURANCES MAGHREBIA un montant forfaitaire annuel de **120.000 DT** HT, sur présentation de facture.

2-8-3-2-3 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE

La Société ASSURANCES MAGHREBIA a confié par délégation à la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

A partir du 1^{er} juin 2019, la société ASSURANCES MAGHREBIA propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- des travaux liés au marketing.

En contrepartie, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* un montant forfaitaire annuel de **50.000 DT HT**, sur présentation de facture.

2-8-3-3 Conventions conclues entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

2-8-3-3-1 Convention de gestion du patrimoine immobilier conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 1^{er} juillet 1995 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* a facturé au **31-12-2024** à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* la somme de **252 969 DT HT**.

2-8-3-3-2 Contrat de location entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

La société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* trois locaux de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah Saad à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer au **31-12-2024** est fixé à **38 502 DT HT**.

La société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* donne aussi en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* un local dans l'immeuble 12 sis à la Rue Nelson Mandela Tunis à partir du 1^{er} Décembre 2024. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. En 2024, le loyer est fixé à **13 857 DT HT**.

2-8-3-4 Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société UNION FINANCIERE HOLDING

En vertu de l'accord du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2018, la société *UNION FINANCIERE HOLDING* a facturé en 2024 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* la somme de **1 360 231 DT HT** en contre partie des prestations servies en matière de conseils et d'assistances.

Note 3 : Les actifs

Les mouvements effectués sur les éléments de l'actif sont :

3-1 : Les actifs incorporels

3-1-1 : Investissements de recherche et développement

Cette rubrique comprend les développements en interne des solutions informatique pour les besoins de la société. Au 31-12-2024 ceux-ci totalisent **18 802 DT**.

	31/12/2024			31/12/2023	VAR	EN %
Désignation	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Concept & développement	141 703	122 901	18 802	48 230	-29 428	-61,02%
Total	141 703	122 901	18 802	48 230	-29 428	-61,02%

3-1-2 : Concessions, brevets, licences, marques

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **707 653 DT**.

	31/12/2024			31/12/2023	VAR	EN %
Désignation	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Logiciels	2 958 606	2 260 895	697 711	659 633	38 077	5,77%
Autres immobilisations incorporelles	198 652	188 710	9 942	9 942	0	0
Total	3 157 257	2 449 605	707 653	669 575	38 077	5,69%

3-2 : Les actifs corporels d'exploitation

3-2-1 : Installations techniques et machines

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **2 292 220 DT**.

	31/12/2024			31/12/2023	VAR	EN %
Désignation	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Aménagements Agencements et Installations	3 696 584	2 915 686	780 898	606 769	174 129	28,70%
Matériels de transport	1 067 871	939 533	128 338	170 044	-41 706	-24,53%
Matériels informatique	3 936 902	2 553 917	1 382 985	703 082	679 903	96,70%
Total	8 701 357	6 409 136	2 292 220	1 479 895	812 326	54,89%

3-2-2 : Autres installations, outillage et mobilier

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **1 108 493 DT**.

	31/12/2024			31/12/2023	VAR	EN %
Désignation	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Equipements de bureaux	1 616 387	1 249 696	366 691	376 333	-9 642	-2,56%
Autres Immobilisations	1 122 026	380 225	741 801	744 781	-2 980	-0,40%
Total	2 738 413	1 629 921	1 108 493	1 121 114	-12 622	-1,13%

3-3 : Placements

La défalcation des placements admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2024 est comme suit :

Actifs admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2024						
Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	Amortissement	Valeur nette au bilan	Valeur retenue en représentation	Valeur non retenue en représentation
Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	114 099 610	3 819	0	114 095 791	114 095 791	0
Emprunts obligataires	49 496 000	0	0	49 496 000	49 496 000	0
Placements immobiliers	26 581 906	0	12 571 706	14 010 200	12 245 128	1 765 072
Actions de sociétés cotées en bourse	59 345 354	267 125	0	59 078 229	43 277 596	15 800 633
Parts et actions dans les OPCVM	20 262 693	1 574 286	0	18 688 407	18 688 407	0
Parts dans les SICAR	4 592 224	5 205	0	4 587 019	4 587 019	0
Actions et titres non cotées	35 178 053	1 708 355	0	33 469 698	20 654 813	12 814 885
Autres placements	69 000 000	0	0	69 000 000	69 000 000	0
Total	378 555 840	3 558 790	12 571 706	362 425 345	332 044 755	30 380 590

3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **6 149 365 DT**.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	EN %
Terrains et constructions d'exploitation	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Terrains d'exploitation	3 623 448	0	3 623 448	3 623 448	0	0,00%
Constructions d'exploitation	6 281 281	3 755 363	2 525 917	2 719 531	-193 614	-7,12%
Total	9 904 729	3 755 363	6 149 365	6 342 979	-193 614	-3,05%

3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde net de **7 860 835 DT**.

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	EN %
Terrains et constructions hors exploitation	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Terrains hors exploitation	888 115	0	888 115	1 640 013	-751 897	-45,85%
Constructions hors exploitation	12 013 990	8 816 343	3 197 647	7 109 446	-3 911 799	-55,02%
Parts et actions des sociétés immobilières	3 775 072	0	3 775 072	2 823 092	951 980	33,72%
Total	16 677 178	8 816 343	7 860 835	11 572 551	-3 711 716	-32,07%

La société MAGHREBIA a cédé à la société MAGHREBIA VIE la totalité de l'immeuble sis au coin de la rue d'Arabie Saoudite et avenue de la liberté. Le prix de vente de l'immeuble a été fixé à la somme de **5 878 060 DT**.

La part dans les sociétés immobilières est constituée par la participation de la société ASSURANCES MAGHREBIA dans le capital de la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE à hauteur de 56%. La société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE opère dans le secteur immobilier.

3-3-3 : Placements dans les entreprises liées

Cette rubrique comprend la participation d'ASSURANCES MAGHREBIA dans le capital des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence dominante. Elle présente au 31-12-2024 un solde de **22 674 799 DT**.

				31/12/2024			31/12/2023	VAR	EN %
Désignation	Activité	% de contrôle	Nbr d'actions	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette		
MAGHREBIA VIE	Assurance VIE	58,70%	14 674 600	14 996 077	0	14 996 077	15 006 296	-10 219	-0,07%
CODWAY	Services	100%	340 995	3 347 119	0	3 347 119	3 347 168	-49	0,00%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	Capital risque	100%	411 843	4 331 604	0	4 331 604	4 331 604	0	0,00%
Total				22 674 799	0	22 674 799	22 685 068	-10 268	-0,05%

3-3-4 : Actions et autres titres à revenus variables

Présentant un solde arrêté au 31-12-2024 à **93 148 554 DT**, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA n'exerce ni contrôle ni influence notable.

	31/12/2024			31/12/2023	VAR	EN %
Désignation	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette		
ACTIONS & TITRES COTES	44 459 897	267 125	44 192 773	38 572 039	5 620 733	14,57%
Parts OPCVM	20 262 693	1 574 286	18 688 407	16 862 414	1 825 994	10,83%
ACTIONS & TITRES NON COTES	31 980 934	1 713 560	30 267 374	30 264 554	2 820	0,01%
Total	96 703 525	3 554 971	93 148 554	85 699 007	7 449 547	8,69%

3-3-5 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde au 31-12-2024 de **232 591 791 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024			31/12/2023	VAR	EN %
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette		
Bons de trésors assimilables	58 099 610	3 819	58 095 791	60 612 141	-2 516 349	-4,15%
Obligations	105 496 000	0	105 496 000	100 658 000	4 838 000	4,81%
Placements à Court et Moyen Terme	69 000 000	0	69 000 000	51 000 000	18 000 000	35,29%
Total	232 595 610	3 819	232 591 791	212 270 141	20 321 651	9,57%

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des BTA est portée en Produits si le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement calculé de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les titres émis par l'Etat se détaillent comme suit :

Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Valeur de remboursement	Décotes cumulées	Décotes de l'exercice
- BTA 6% 01/2024	-	-	-	659
- BTA 6,3% 10/2026	2 897 700	3 000 000	79 523	11 634
- BTA 6,3% 03/2026	2 195 933	2 400 000	167 756	27 683
- BTA 6,6% 03/2027	2 799 550	3 000 000	140 992	23 465
- BTA 7,5% 07/2032	8 645 000	10 000 000	313 148	91 283
- BTA 6,5% 06/2025	13 964 875	16 150 000	1 977 668	426 566
- BTA 7,2% 02/2027	6 043 464	6 480 000	271 348	67 295
- BTA 7,4% 02/2030	5 709 238	6 500 000	269 729	76 360
- BTA 7,2% 05/2027	6 465 200	6 800 000	192 333	51 375
- BTA 7,5% 01/2028	4 476 950	4 900 000	203 840	61 031
- BTA 8% 11/2030	2 918 400	3 200 000	82 776	24 443
- BTA 7,5% 12/2028	1 983 300	2 200 000	75 246	28 422
TOTAL	58 099 610	64 630 000	3 774 359	890 216

La NCT 31 prévoit le rattachement à chaque exercice des produits et des charges qui le concernent. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice, et ce quel que soit la date d'encaissement des produits. De ce fait, la partie des produits dont l'échéance est prévue au cours d'un exercice ultérieur et qui est rattachée à l'exercice en cours est comptabilisée en résultat par le biais d'un compte de bilan « Intérêts courus à la date de clôture ».

3-3-6 : Autres prêts

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **3 508 242 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Prêts au Personnel	3 508 242	3 242 513	265 729	8,20%
Total	3 508 242	3 242 513	265 729	8,20%

3-3-7 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **910 945 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	910 945	941 885	-30 941	-3,28%
Total	910 945	941 885	-30 941	-3,28%

3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

3-4-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions pour primes non acquises. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **17 032 786 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Provisions pour primes non acquises incendie	2 863 164	2 677 238	185 927	6,94%
Provisions pour primes non acquises individuel accident	100 860	111 200	-10 340	-9,30%
Provisions pour primes non acquises vol	214 059	209 510	4 549	2,17%
Provisions pour primes non acquises maladie	4 518 927	5 580 020	-1 061 093	-19,02%
Provisions pour primes non acquises risques spéciaux	5 564 144	4 913 829	650 315	13,23%
Provisions pour primes non acquises responsabilité civile	3 145 860	2 722 002	423 859	15,57%
Provisions pour primes non acquises maritime	625 772	672 670	-46 898	-6,97%
Total	17 032 786	16 886 468	146 318	0,87%

3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer, elle présente un solde au 31-12-2024 de **32 403 536 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Provision SAP incendie	10 298 320	18 976 227	-8 677 908	-45,73%
Provision SAP auto	4 454 377	4 556 265	-101 887	-2,24%
Provision SAP individuel accident	42 326	155 293	-112 967	-72,74%
Provision SAP vol	476 750	950 687	-473 938	-49,85%
Provision SAP G. maladie	3 179 548	3 538 026	-358 478	-10,13%
Provision SAP risques spéciaux	3 412 767	4 891 682	-1 478 916	-30,23%
Provision SAP responsabilité civile	6 403 730	6 559 262	-155 533	-2,37%
Provision SAP maritime	4 135 719	4 298 545	-162 826	-3,79%
Total	32 403 536	43 925 988	-11 522 452	-26,23%

3-4-3 : Provisions d'égalesisation et équilibrage

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions d'égalesisation et équilibrage, elle présente un solde au 31-12-2024 de **494 559 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Provisions d'égalisation et équilibrage Groupe Décès	494 559	765 053	-270 494	-35,36%
Total	494 559	765 053	-270 494	-35,36%

3-5 : Créances

Ventilation des créances au 31-12-2024 selon la durée résiduelle :

Créances:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
AC6	Créances				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe	77 766 410	14 993 949	12 123 174	104 883 534
AC611	Primes acquises et non émises	32 312 386	0	0	32 312 386
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	45 454 024	14 993 949	12 123 174	72 571 148
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	2 397 415	3 261 371	413 043	6 071 829
AC63	Autres créances	13 971 276	3 312 393	2 961 153	20 244 822
AC631	Personnel	292 564	0	0	292 564
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 082 785	0	0	4 082 785
AC633	Débiteurs divers	9 595 927	3 312 393	2 961 153	15 869 473
		94 135 101	21 567 713	15 497 371	131 200 184

3-5-1 : Primes acquises et non émises

Cette rubrique englobe les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises, minorées des primes à annuler, elle présente un solde au 31-12-2024 de **32 312 386 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
P.A.N.E. incendie	171 731	131 853	39 878	30,24%
P.A.N.E. maladie	33 001 418	33 027 691	-26 273	-0,08%
P.A.N.E. responsabilité civile	112 358	79 616	32 742	41,12%
Total P.A.N.E. (a)	33 285 508	33 239 160	46 347	0,14%
Primes à annuler Incendie	175 726	358 666	-182 940	-51,01%
Primes à annuler Auto	473 972	1 010 562	-536 591	-53,10%
Primes à annuler Individuel Accident	7 291	18 757	-11 466	-61,13%
Primes à annuler Vol	425	546	-121	-22,24%
Primes à annuler Maladie	198 442	661 307	-462 865	-69,99%
Primes à annuler Risques spéciaux	61 011	125 379	-64 369	-51,34%
Primes à annuler responsabilité civiles	36 496	87 067	-50 570	-58,08%
Primes à annuler Maritime	19 759	43 802	-24 043	-54,89%
Total Primes à annuler (b)	973 122	2 306 086	-1 332 965	-57,80%
(a) - (b)	32 312 386	30 933 074	1 379 312	4,46%

3-5-2 : Autres Créances nées d'opérations d'assurances directes

Il s'agit des montants dus par les agents généraux, les courtiers, les succursales et les assurés (primes à encaisser, primes en contentieux ...). La base de calcul des provisions pour créances douteuses tient compte des dispositions de l'article 5 de la décision n° 01/2021 du premier décembre 2021 du Comité Général des Assurances fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance.

Les autres créances présentent au 31-12-2024 un solde net de **32 109 105 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Créances sur les assurés	46 225 426	37 245 747	8 979 679	24,11%
Créances sur les intermédiaires	10 200 864	8 565 900	1 634 963	19,09%
Contentieux primes	12 407 455	11 789 566	617 889	5,24%
Provisions pour créances douteuses	-36 802 858	-34 882 473	-1 920 385	5,51%
Agences en contentieux	3 612 069	3 619 008	-6 938	-0,19%
Provisions pour créances douteuses	-3 612 069	-3 619 008	6 938	-0,19%
Comptes des co-assureurs actif	125 333	225 395	-100 062	-44,39%
Provisions pour créances douteuses	-47 114	-125 556	78 442	-62,48%
Total	32 109 105	22 818 579	9 290 527	40,71%

3-5-3 : Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde de cette rubrique au 31-12-2024 est de **5 658 786 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Comptes courants des cédantes	5 658 786	4 763 304	895 482	18,80%
Autres créances nées d'opérations de réassurance	413 043	413 043	0	0,00%
Provisions pour créances douteuses	-413 043	-413 043	0	0,00%
Total	5 658 786	4 763 304	895 482	18,80%

3-5-4 : Personnel

Cette rubrique englobe principalement les avances et acomptes accordées au personnel. Elle présente au 31-12-2024 un solde de **292 564 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Avance sur salaires	289 346	232 316	57 030	24,55%
Solde de tout compte	2 947	7 660	-4 713	-61,53%
Autres	270	67	203	303,66%
Total	292 564	240 043	52 521	21,88%

3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 31-12-2024 est de **4 082 785 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Impôts Acomptes Provisionnels	98 377	6 753 235	-6 654 859	-98,54%
Etat impôts sur les bénéfices	3 972 992	0	3 972 992	
Retenue sur salaire prêt CNSS	11 417	9 026	2 391	26,49%
Total	4 082 785	6 762 261	-2 679 476	-39,62%

3-5-6 : Débiteurs divers

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2024 de **12 043 162** DT qui se détail comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
IDA	3 496 591	3 036 932	459 659	15,14%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-1 578 437	-1 291 248	-287 189	22,24%
Anticipation	6 148 520	3 930 088	2 218 432	56,45%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-1 652 074	-913 319	-738 754	80,89%
Sinistres Contentieux Provisoires	680 466	747 185	-66 719	-8,93%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-460 300	-896 706	436 406	-48,67%
Sinistres payés par agents	1 785 049	0	1 785 049	
Saisie Arrêt	1 538 612	1 129 744	408 868	36,19%
Chèques consignés	1 786 600	2 734 153	-947 554	-34,66%
Gestion Pour Compte Sinistres AUTO	27 292	3 561	23 731	666,41%
Compte d'attente	81 618	20 575	61 043	296,69%
Débiteurs divers	324 725	1 773 125	-1 448 400	-81,69%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-135 500	-156 500	21 000	-13,42%
Total	12 043 162	10 117 591	1 925 571	19,03%

3-6 : Autres éléments d'actif

3-6-1 : Avoir en banque, CCP, chèques et caisse

Cette rubrique totalise les effets à l'encaissement, les valeurs à recevoir, les chèques à l'encaissement et les avoirs en banques. Elle présente un solde au 31-12-2024 de **3 930 377** DT. Les soldes des comptes bancaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture de l'exercice. Les pertes et les gains de change sont constatés en résultat.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Effets à l'encaissement	691 410	262 747	428 663	163,15%
Effets impayés	0	20 000	-20 000	-100,00%
Chèques à l'encaissement	0	50 000	-50 000	-100,00%
chèques impayés	1 430	0	1 430	
Provisions pour créances douteuses	-484 775	-138 645	-346 130	249,65%
Virements à recevoir	601 189	3 316 158	-2 714 970	-81,87%
Valeurs en contentieux	4 397 737	4 441 827	-44 089	-0,99%
Provisions pour créances douteuses	-4 397 737	-4 441 827	44 089	-0,99%
Banques	3 088 138	2 854 671	233 467	8,18%
CCP	14 809	14 809	0	0,00%
Caisse	18 177	18 176	1	0,00%
Total	3 930 377	6 397 916	-2 467 539	-38,57%

3-6-2 : Frais d'acquisitions reportés

Les frais d'acquisitions reportés correspondent à la fraction non imputable à l'exercice 2024 des commissions versées aux intermédiaires ainsi que les coûts internes et externes d'acquisitions tels qu'ils ressortent de la répartition des charges de l'exercice.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2024 à **8 423 326 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Frais d'acquisitions reportés Incendie	626 699	482 698	144 000	29,83%
Frais d'acquisitions reportés Auto	5 098 085	3 877 667	1 220 418	31,47%
Frais d'acquisitions reportés Individuel Accident	324 827	86 529	238 298	275,40%
Frais d'acquisitions reportés Vol	78 284	33 975	44 309	130,42%
Frais d'acquisitions reportés Santé	689 452	746 279	-56 827	-7,61%
Frais d'acquisitions reportés Risques spéciaux	868 467	589 365	279 102	47,36%
Frais d'acquisitions reportés responsabilité civiles	588 117	469 250	118 867	25,33%
Frais d'acquisitions reportés Maritime	149 395	91 835	57 561	62,68%
Total	8 423 326	6 377 599	2 045 727	32,08%

3-6-3 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2024 à **8 904 543 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Intérêts courus	8 617 981	8 606 989	10 991	0,13%
loyers courus	874 897	890 588	-15 691	-1,76%
Provisions pour créances douteuses	-588 335	-473 631	-114 703	24,22%
Total	8 904 543	9 023 946	-119 403	-1,32%

3-6-4 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décôte calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance. Elle présente un solde au 31-12-2024 de **4 181 193 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Différence sur les prix de remboursement	3 774 359	3 001 743	772 616	25,74%
Charges constatées d'avance	406 833	295 869	110 964	37,50%
Total	4 181 193	3 297 612	883 581	26,79%

Note 4 : Capitaux propres et passifs

4-1 : Capitaux propres

Cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **157 762 112 DT** contre 143 374 680 DT au 31-12-2023, enregistrant une hausse de 10,03%.

Le capital social s'élève à 45 000 000 DT constitué par 4 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars chacune.

Les mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Capital social	45 000 000	45 000 000	0	0,00%
Réserves et primes liées au capital social				
Réserve Légale	4 500 000	4 500 000	0	0,00%
Réserves Facultatives	57 180 000	43 530 000	13 650 000	31,36%
Réserves pour Fonds Social	3 639 870	3 414 340	225 530	6,61%
Autres capitaux propres				
Réserves pour réinvestissement exonères	18 326 960	18 326 960	0	0,00%
Réserves spéciales de réévaluation	746 691	746 691	0	0,00%
Résultats reportés	6 689	7 888	-1 199	-15,20%
Résultat de l'exercice	28 361 902	27 848 801	513 101	1,84%
Total	157 762 112	143 374 680	14 387 431	10,03%

Le résultat au 31 décembre 2024 est de **28 361 902 DT** soit **6,303 DT** par action contre 27 848 801 DT soit 6,189 DT par action réalisé au 31 décembre 2023.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Mai 2024, l'affectation du résultat de l'exercice 2023 est comme suit :

Bénéfice 2023	27 848 801,021 DT
+ Report à nouveau antérieur	7 887,889 DT
Premier reliquat	27 856 688,910 DT
- Réserve légale	0,000 DT
Deuxième reliquat	27 856 688,910 DT
- Réserve pour Fonds social	250 000,000 DT
Troisième reliquat	27 606 688,910 DT
- Réserves facultatives	13 650 000,000 DT
Quatrième reliquat	13 956 688,910 DT
- Dividendes (3,100 dt par action)	13 950 000,000 DT
Cinquième reliquat	6 688,910 DT
- Report à nouveau	6 688,910 DT
Sixième reliquat	0,000 DT

Tableau d'évolution des capitaux propres

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves conformément à la décision de l'AGO du 31 mai 2024 se détaille comme suit :

Désignation	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2023									
Avant affectation	45 000 000	4 500 000	746 691	18 326 960	43 530 000	3 414 340	7 888	27 848 801	143 374 680
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 31-05-2024					13 650 000	250 000	-1 199	-13 898 801	0
Dividendes à distribuer								-13 950 000	-13 950 000
Soldes au 31/12/2023									
Après affectation	45 000 000	4 500 000	746 691	18 326 960	57 180 000	3 664 340	6 689	0	129 424 680

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, les réserves non distribuables se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Réserves légales (non distribuable)	4 500 000	4 500 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables non soumises à la RAS	2 300 000	2 300 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables soumises à la RAS	16 076 960	16 076 960	0	0,00%
Total	22 876 960	22 876 960	0	0,00%

4-2 : Passif

4-2-1 : Provisions pour autres risques et charges

Sous cette rubrique sont comptabilisées les provisions constatées sur dossiers en contentieux et qui présentent au 31-12-2024 un solde de **927 763** DT.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Autres provisions	927 763	988 691	-60 928	-6,16%
Total	927 763	988 691	-60 928	-6,16%

4-2-2 : Provisions techniques brutes :

4-2-2-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

La provision pour primes non acquises totalise **59 180 754** DT au 31-12-2024.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
P.P.N.A. incendie	4 506 684	4 083 906	422 778	10,35%
P.P.N.A. automobile	35 652 174	32 807 306	2 844 867	8,67%
P.P.N.A. individuelle accident	799 366	732 087	67 279	9,19%
P.P.N.A. vol	310 655	287 449	23 205	8,07%
P.P.N.A. maladie	7 118 673	6 313 953	804 719	12,75%
P.P.N.A. risques spéciaux	5 646 282	4 986 370	659 911	13,23%
P.P.N.A. responsabilité civile	4 404 372	3 970 122	434 250	10,94%
P.P.N.A. maritime	742 548	776 975	-34 427	-4,43%
Total	59 180 754	53 958 170	5 222 584	9,68%

4-2-2-2 : Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer sont évaluées dossier par dossier.

La provision pour sinistres matériels automobile est déterminée concurremment selon trois méthodes :

- La méthode « dossier par dossier » ;
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs ;
- La méthode de la cadence des règlements.

La méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

Les provisions pour sinistres sont majorées des chargements de gestion et des estimations des ouvertures tardives (selon des formules actuarielles et compte tenu de l'historique de la compagnie).

31/12/2024			
SAP_sans chargement	Estimation (IBNR)	chargement Légal	TOTAL
157 740 314	27 960 848	14 900 790	200 601 952

Les provisions pour sinistres à payer présentent au 31-12-2024 un solde net des prévisions de recours de **190 421 599 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
SAP Incendie	15 685 215	26 666 274	-10 981 060	-41,18%
SAP Automobile	145 194 404	141 972 021	3 222 383	2,27%
SAP Individuel accident	226 904	472 283	-245 379	-51,96%
SAP Vol	589 067	1 327 408	-738 341	-55,62%
SAP maladie	16 774 233	10 890 417	5 883 816	54,03%
SAP Risques spéciaux	3 646 010	5 462 126	-1 816 116	-33,25%
SAP Responsabilité civile	13 804 045	16 297 838	-2 493 792	-15,30%
SAP Transport maritime	4 682 075	4 832 127	-150 052	-3,11%
Total	200 601 952	207 920 494	-7 318 542	-3,52%
Prévisions de recours auto	-7 326 518	-4 907 948	-2 418 570	49,28%
Prévisions de recours incendie	-14 375	-30 323	15 947	-52,59%
Prévisions de recours maladie	-2 062 960	-1 762 960	-300 000	17,02%
Prévisions de recours responsabilité civile	-96 387	-195 044	98 658	-50,58%
Prévisions de recours transport maritime	-680 113	-1 179 875	499 762	-42,36%
Total	-10 180 353	-8 076 150	-2 104 204	26,05%
Total	190 421 599	199 844 344	-9 422 746	-4,72%

4-2-2-3 : Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant du au titre des bénéfices n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **4 565 739 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Incendie	952 285	833 110	119 175	14,30%
Auto	1 494 106	2 316 144	-822 039	-35,49%
Individuelle accident	325 760	346 941	-21 181	-6,11%
Vol	2 629	2 729	-99	-3,64%
Maladie	1 013 598	480 609	532 989	110,90%
Risques spéciaux	229 880	196 243	33 637	17,14%
Responsabilité civil	102 757	98 258	4 499	4,58%
Maritime	444 725	166 867	277 858	166,51%
Total	4 565 739	4 440 900	124 839	2,81%

4-2-2-4 : Provision pour égalisation

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés destinés à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux mouvements d'émeutes et mouvements populaires ainsi que les provisions d'égalisation Groupe Décès permettent d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurances de groupe contre le risque décès.

Le total des provisions d'égalisation au 31-12-2024 est de **494 559 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Incendie	0	1 600 000	-1 600 000	-100,00%
Auto	0	1 700 000	-1 700 000	-100,00%
Vol	0	200 000	-200 000	-100,00%
Groupe Décès	494 559	765 053	-270 494	-35,36%
Risques spéciaux	0	800 000	-800 000	-100,00%
Total	494 559	5 065 053	-4 570 494	-90,24%

4-2-2-5 : Autres provisions techniques

Cette rubrique englobe les provisions mathématiques des rentes et les provisions pour risques en cours. Elle présente au 31-12-2024 un solde de **2 805 293 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Provision Mathématique Rente AT	1 474 416	1 546 063	-71 647	-4,63%
Provision Mathématique Rente Incendie	2 854	3 040	-186	-6,11%
Provision Mathématique Auto	15 068	15 485	-417	-2,69%
Provision Mathématique Maladie	1 100 837	406 402	694 435	170,87%
Total	2 593 176	1 970 990	622 185	31,57%
Provisions pour risques en cours Maladie	212 117	0	212 117	
Total	2 805 293	1 970 990	834 302	42,33%

4-2-3 : Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **26 323 753 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	26 323 753	30 867 066	-4 543 313	-14,72%
Total	26 323 753	30 867 066	-4 543 313	-14,72%

4-2-4 : Autres dettes

Ventilation des dettes au 31-12-2024 selon la durée résiduelle :

Dettes:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
PA6	Autres dettes				
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 028 419	6 622 709	0	10 651 128
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	31 760 612	26 631 209	0	58 391 821
PA621	Parts de réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	31 760 612	26 631 209	0	58 391 821
PA63	Autres dettes	13 442 782	6 289 087	825 956	20 557 825
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	70 916	817 262		888 177
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 498 884	0	0	6 498 884
PA634	Créditeurs divers	6 872 982	5 471 826	825 956	13 170 764
		49 231 812	39 543 006	825 956	89 600 774

4-2-4-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **10 651 128 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Comptes courants agents	8 982 411	5 940 636	3 041 775	51,20%
Sinistres en instance de règlement	664 125	250 874	413 252	164,72%
Comptes courants de co-assureurs	1 004 302	718 343	285 959	39,81%
Autres	289	280	10	3,44%
Total	10 651 128	6 910 133	3 740 995	54,14%

4-2-4-2 : Dettes nées d'opérations de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **58 391 821** DT.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Comptes réassureur individuel	58 391 821	39 887 222	18 504 599	46,39%
Total	58 391 821	39 887 222	18 504 599	46,39%

4-2-4-3 : Dépôts et cautionnement reçus

Les dépôts concernent les sommes reçues des locataires des immeubles et des agents généraux. Le solde de cette rubrique au 31-12-2024 est de **888 177** DT.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Dépôts et cautionnement agent général	443 718	434 724	8 994	2,07%
Autres dépôts et cautionnements (sur loyer)	444 459	421 241	23 218	5,51%
Total	888 177	855 965	32 212	3,76%

4-2-4-4 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 31-12-2024 est de **6 498 884** DT. Le solde est détaillé comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Retenue à la source	3 704 063	2 835 903	868 160	30,61%
Impôts sur sociétés / retenue à la source	0	1 550 717	-1 550 717	-100,00%
Retenue sur salaires	918 307	783 326	134 981	17,23%
Contribution Conjoncturelle	1 875 790	1 996 643	-120 853	-6,05%
Autres	724	724	0	0,00%
Total	6 498 884	7 167 313	-668 429	-9,33%

4-2-4-5 : Créiteurs divers

Le solde de cette rubrique au 31-12-2024 est de **13 170 764** DT.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Dividendes et tantième à payer	242 798	320 086	-77 289	-24,15%
Personnel charges à payer	2 684 122	2 527 756	156 367	6,19%
Créditeurs divers charges à payer	3 913 742	2 104 127	1 809 614	86,00%
Créditeurs divers	42 329	0	42 329	
Produits / commission retour	1 107 962	1 606 281	-498 319	-31,02%
Assurances Maghreb Vie	4 767 795	5 020 703	-252 909	-5,04%
Sinistres payés par agents	0	538 988	-538 988	-100,00%
Rejet virements	412 017	324 851	87 166	26,83%
Autres	0	14 466	-14 466	-100,00%
Total	13 170 764	12 457 258	713 505	5,73%

4-2-5 : Autres passifs

4-2-5-1 : Comptes de régularisation passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2024 à **758 461 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Report de commissions reçues des réassureurs	623 579	440 242	183 336	41,64%
Produits constatés d'avance	134 882	154 365	-19 482	-12,62%
Total	758 461	594 607	163 854	27,56%

Note 5 : Etat de résultat technique

5-1 : Primes acquises

Cette rubrique présente un solde net au 31-12-2024 de **182 246 610 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Primes émises et acceptées	272 046 270	251 129 486	20 916 784	8,33%
Annulations sur exercices antérieurs	-2 345 169	-2 550 060	204 891	-8,03%
Ristournes sur primes	-2 450 696	-2 345 132	-105 564	4,50%
Variation des primes à annuler	1 332 965	-503 486	1 836 450	-364,75%
Variation des primes acquises et non émises	46 347	4 241 159	-4 194 812	-98,91%
Primes cédées	-81 306 841	-81 644 758	337 918	-0,41%
Variation des provisions pour primes non acquises nettes	-5 076 266	-2 904 867	-2 171 399	74,75%
Total	182 246 610	165 422 342	16 824 268	10,17%

La répartition du Chiffre d'affaires par canal de distribution :

Canal de distribution	31/12/2024	%	31/12/2023	%
Agents	116 190 446	42,71%	104 720 470	41,70%
Bureaux Directs	81 525 556	29,97%	77 616 977	30,91%
Courtiers	74 330 268	27,32%	68 792 039	27,39%
TOTAL	272 046 270	100,00%	251 129 486	100,00%

La répartition du Chiffre d'affaires par zone géographique :

Zone géographique	31/12/2024	%	31/12/2023	%
GRAND TUNIS	219 351 812	80,63%	203 437 464	81,01%
BIZERTE ET NORD	7 360 310	2,71%	6 185 789	2,46%
SOUSSE ET CENTRE	21 489 078	7,90%	20 397 495	8,12%
SFAX ET SUD	23 845 070	8,77%	21 108 738	8,41%
TOTAL	272 046 270	100,00%	251 129 486	100,00%

5-2 : Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques.

Cette rubrique se détaille au 31-12-2024 comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Produits de placements bruts	35 213 829	31 822 039	3 391 789	10,66%
Charges de placements	-5 006 059	-4 634 970	-371 089	8,01%
Produits de placements nets (a)	30 207 770	27 187 070	3 020 700	11,11%
Total provisions techniques (b)	267 648 297	273 355 608	-5 707 310	-2,09%
Total des capitaux propres (c)	129 400 210	115 525 879	13 874 331	12,01%
Total [a * b / (b + c)]	20 362 898	19 110 547	1 252 351	6,55%

5-3 : Autres produits techniques

Les autres produits techniques présentent un solde au 31-12-2024 de **1 457 766** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Intérêts perçus	1 544	9 138	-7 594	-83,10%
Autres produits techniques	1 456 222	454	1 455 767	320348,02%
Total	1 457 766	9 592	1 448 174	15097,53%

5-4 : Charges de sinistres

5-4-1 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31-12-2024 un solde net de **151 925 926** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Sinistres payés	172 555 612	140 065 819	32 489 793	23,20%
Recours et sauvetages encaissés	-5 988 956	-6 972 169	983 214	-14,10%
Frais sur gestion des sinistres	10 745 576	9 659 566	1 086 010	11,24%
Participations versées	2 314 128	1 523 573	790 555	51,89%
Sinistres à la charge des réassureurs	-27 700 434	-18 747 330	-8 953 104	47,76%
Total	151 925 926	125 529 458	26 396 468	21,03%

5-5 : Frais d'exploitation

5-5-1 : Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition ainsi que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2024 de **32 307 391** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Frais d'acquisition	32 067 506	29 359 904	2 707 602	9,22%
Commissions sur acceptations	226 492	294 180	-67 688	-23,01%
Commissions versées / AFF. coassurance Réassurance	13 394	28 235	-14 841	-52,56%
Commissions reçues / Opérations de coassurance	0	-8	8	-100,00%
Total	32 307 391	29 682 310	2 625 081	8,84%

5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31-12-2024 est de **8 892 118** DT.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Frais d'administration - Frais interne	5 319 174	4 717 591	601 583	12,75%
Frais d'administration - Frais externe	3 572 944	2 877 022	695 922	24,19%
Total	8 892 118	7 594 613	1 297 505	17,08%

5-6 : Autres charges techniques

Les autres charges techniques englobent les charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition et les dotations aux provisions sur créances douteuses.

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2024 de **4 513 616 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Dotat° / Prov. Créances douteuses	1 920 385	3 136 396	-1 216 010	-38,77%
Reprise / Prov. Créances douteuses	-99 442	0	-99 442	
Dotat° / Prov. Valeurs en contentieux	23 646	20 043	3 603	17,98%
Reprise / Prov. Valeurs en contentieux	-67 735	-258 861	191 126	-73,83%
Dotat° / Prov. effets à l'encaissement	366 130	0	366 130	
Reprise / Prov. effets à l'encaissement	-20 000	-186 830	166 830	-89,30%
Reprise / Prov. agents en contentieux	-6 938	-1 139 808	1 132 869	-99,39%
Autres	2 397 570	2 226 271	171 299	7,69%
Total	4 513 616	3 797 211	716 405	18,87%

Note 6 : Etat de résultat

6-1 : Produits de placements

Les produits de placements présentent un solde au 31-12-2024 de **35 213 829 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Revenus des immeubles	1 746 292	1 729 053	17 239	1,00%
Revenus des valeurs mobilières	11 297 392	8 787 265	2 510 127	28,57%
Revenus des obligations	10 111 307	9 192 765	918 542	9,99%
Revenus des BTA	5 470 580	5 613 035	-142 454	-2,54%
Revenus des autres placements	5 859 802	5 559 628	300 174	5,40%
Reprise sur provisions & amortissements	520 603	587 256	-66 653	-11,35%
Revenus des dépôts	179 659	327 502	-147 843	-45,14%
Autres produits	28 194	25 535	2 659	10,41%
Total	35 213 829	31 822 039	3 391 789	10,66%

6-2 : Charges de placements

Les charges de placements présentent un solde au 31-12-2024 de **5 006 059 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Frais de gestion et frais financiers	3 792 812	3 393 725	399 087	11,76%
Pertes sur réalisation des placements	100 033	262 953	-162 920	-61,96%
Dotation aux provisions et aux amortissements	1 113 214	978 292	134 922	13,79%
Total	5 006 059	4 634 970	371 089	8,01%

6-3 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31-12-2024 de **210 143 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Récupérations Frais	9 072	60 301	-51 229	-84,96%
Autres produits non techniques	176 321	184 387	-8 066	-4,37%
Jetons de présence reçus	24 750	24 750	0	0,00%
Total	210 143	269 439	-59 295	-22,01%

6-4 : Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques présentent au 31-12-2024 un solde de **955 451 DT**.

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Autres charges non techniques	955 451	803 747	151 704	18,87%
Total	955 451	803 747	151 704	18,87%

6-5 : Impôts sur le résultat

Cette rubrique présente au 31-12-2024 un solde de **5 359 401 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Impôts sur les sociétés	5 359 401	5 704 695	-345 294	-6,05%
Total	5 359 401	5 704 695	-345 294	-6,05%

6-5-1 : Décompte Fiscal

Passage du résultat comptable au résultat fiscal au 31-12-2024 :

RÉSULTAT COMPTABLE NET	28 361 902
RÉINTÉGRATIONS	11 344 091
1- Charges non déductibles :	13 149
2- Provisions :	4 095 750
3- Contribution Sociale de Solidarité (3%) :	803 910
4- Contribution Conjoncturelle (4%) :	1 071 880
5- Impôt sur les sociétés (20%) :	5 359 401
DÉDUCTIONS	12 908 987
1- Reprise sur provisions non déduites initialement :	3 213 117
2- Provisions déductibles :	85 171
3- Déduction des bénéfices exceptionnels non imposables :	9 610 699
RÉSULTAT FIS CAL	26 797 005

Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au 31-12-2024, le mouvement lié aux activités d'exploitation s'élève à **9 654 994** DT contre 11 912 756 DT au 31-12-2023.

7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au 31-12-2024, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à **4 719 413** DT contre -613 108 DT au 31-12-2023.

7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Ce flux au 31-12-2024 est égal à **-14 140 939** DT contre -10 529 937 DT au 31-12-2023.

La trésorerie au 31-12-2024 est de **3 121 124** DT contre 2 887 656 DT au 31-12-2023 enregistrant une variation de trésorerie de 233 468 DT.

La liquidité au 31-12-2024 est répartie comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	VAR	EN %
Banques	3 088 138	2 854 671	233 467	8,18%
CCP	14 809	14 809	0	0,00%
Caisse	18 177	18 176	1	0,00%
Total	3 121 124	2 887 656	233 468	8,09%

Annexe N°8_ Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31-12-2024

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	141 703	0		141 703	93 473	0	29 428				122 901	0	18 802
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	2 778 185	379 073		3 157 257	2 108 609	0	340 996				2 449 605	0	707 653
1.3 Fonds de commerce				0	0	0					0	0	0
1.4 Acomptes versés				0	0	0					0	0	0
	2 919 888	379 073	0	3 298 961	2 202 082	0	370 424	0	0	0	2 572 506	0	726 455
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	7 543 541	1 157 816		8 701 357	6 063 646	0	345 490				6 409 136	0	2 292 220
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	2 588 940	149 473		2 738 413	1 467 826	0	162 094				1 629 921	0	1 108 493
2.3 Acomptes versés				0	0	0					0	0	0
	10 132 481	1 307 288	0	11 439 770	7 531 473	0	507 585	0	0	0	8 039 057	0	3 400 713
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	30 897 373	951 990	5 267 457	26 581 906	12 981 843	0			410 137		12 571 706	0	14 010 200
3.2 Placements dans les entreprises liées	22 685 068	0	10 268	22 674 799	0	0	0	0	0	0	0	0	22 674 799
3.2.1 Parts	22 685 068	0	10 268	22 674 799	0	0		0		0	0	0	22 674 799
3.2.2 Bons et obligations	0			0	0	0					0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0					0	0	0
3.3.1 Parts	0			0	0	0					0	0	0
3.3.2 Bons et obligations	0			0	0	0					0	0	0
3.4 Autres placements financiers	304 590 087	299 783 820	271 566 530	332 807 377	0	3 378 426	0	700 966	0	520 603	0	3 558 790	329 248 587
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	88 907 564	9 367 736	1 571 775	96 703 525	0	3 208 557		700 966		354 552	0	3 554 971	93 148 554
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	212 440 010	287 850 000	267 694 400	232 595 610	0	169 869		0		166 051	0	3 819	232 591 791
3.4.3 Prêts hypothécaire	0			0	0	0					0	0	0
3.4.4 Autres prêts	3 242 513	2 566 085	2 300 356	3 508 242	0	0					0	0	3 508 242
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	0			0	0	0					0	0	0
3.4.6 Autres	0		0	0	0	0					0	0	0
3.5 Créances pour espèces déposées	941 885	0	30 941	910 945	0	0					0	0	910 945
3.6 Placements des contrats en UC	0			0	0	0					0	0	0
	359 114 413	300 735 810	276 875 197	382 975 027	12 981 843	3 378 426	0	700 966	410 137	520 603	12 571 706	3 558 790	366 844 531
TOTAL:	372 166 782	302 422 171	276 875 197	397 713 757	22 715 398	3 378 426	878 008	700 966	410 137	520 603	23 183 269	3 558 790	370 971 698

Annexe 9_ Etat récapitulatif des placements au 31-12-2024

	Valeur brute:	Valeur nette:	Juste valeur:	Plus ou moins-value latente:
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	26 581 906	14 010 200	28 134 185	1 552 279
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	99 115 631	97 134 946	181 832 792	82 717 161
Autres parts d'OPCVM	20 262 693	18 688 407	21 768 097	1 505 403
Obligations et autres titres à revenu fixe	232 595 610	232 591 791	243 888 057	11 292 446
Autres prêts et effets assimilés	3 508 242	3 508 242	3 508 242	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	910 945	910 945	910 945	-
Total	382 975 027	366 844 531	480 042 316	97 067 290
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	348 175 251	332 044 755	365 514 091	17 338 841
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	39 164 897	38 751 854	38 751 854	- 413 043

Annexe N°10_ Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31-12-2024

Année d'inventaire:	2020	2021	2022	2023	2024
Au 31/12/2022					
Règlements cumulés	106 749 289	102 381 289	91 916 001		
Provisions pour sinistres	21 471 724	35 394 401	75 038 066		
total charges des sinistres	128 221 013	137 775 690	166 954 068		
Primes acquises	183 468 976	200 427 595	221 729 599		
% sinistres / primes acquises	69,89%	68,74%	75,30%		

Année d'inventaire:	2020	2021	2022	2023	2024
Au 31/12/2023					
Règlements cumulés	109 468 514	109 709 303	117 342 430	108 471 998	
Provisions pour sinistres	15 446 685	20 331 036	33 038 178	92 736 370	
total charges des sinistres	124 915 198	130 040 338	150 380 608	201 208 369	
Primes acquises	183 468 976	200 427 595	221 729 599	246 460 047	
% sinistres / primes acquises	68,09%	64,88%	67,82%	81,64%	

Année d'inventaire:	2020	2021	2022	2023	2024
Au 31/12/2024					
Règlements cumulés	112 143 938	113 773 429	125 268 313	159 610 562	113 782 752
Provisions pour sinistres	5 641 848	11 478 597	19 488 210	38 159 951	88 606 688
total charges des sinistres	117 785 786	125 252 026	144 756 523	197 770 513	202 389 439
Primes acquises	183 468 976	200 427 595	221 729 599	246 460 047	263 407 133
% sinistres / primes acquises	64,20%	62,49%	65,29%	80,24%	76,84%

Annexe11_ Ventilation des charges et des produits des placements au 31-12-2024

	<u>revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Raccordement</u>
Revenu des placements immobiliers	-	3 372 904	3 372 904	PRNT11
Revenu des participations	4 763 538	21 171 400	25 934 938	PRNT11+PRNT13+PRNT14
Revenu des autres placements		5 905 987	5 905 987	PRNT12
Total produits des placements	4 763 538	30 450 291	35 213 829	
Intérêts		977 542	977 542	CHNT11
Frais externes		2 432 030	2 432 030	CHNT11
Autres frais	-	1 596 487	1 596 487	CHNT11+CHNT12+CHNT13
Total charges des placements	-	5 006 059	5 006 059	

Annexe 13_ Résultat technique par catégorie d'assurance au 31-12-2024

	A.T.	INCENDIE	AUTO	INDIVIDUEL ACCIDENT	VOL	MALADIE	R.S	R.C	MARITIME	ACCEPTATIONS	Total:
Primes acquises	0	30 268 877	85 817 046	2 715 760	2 341 203	112 625 862	15 063 525	8 380 265	5 059 476	1 135 119	263 407 133
<i>Primes émises</i>	0	30 696 020	88 661 914	2 783 039	2 364 408	113 430 581	15 712 738	8 867 011	5 027 756	1086 248	268 629 717
<i>Variation des primes non acquises</i>	0	-427 143	-2 844 867	-67 279	-23 205	-804 719	-649 214	-486 746	31720	48 870	-5 222 584
Charges de prestations	-33 754	-1 332 663	-48 504 716	-326 883	224 014	-114 471 629	-1 429 887	733 685	-54 484	-805 957	-166 002 274
<i>Prestations et frais payés</i>	-105 401	-13 570 017	-50 223 359	-572 198	-714 411	-107 873 208	-4 217 761	-1659 120	231130	-922 013	-179 626 360
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	71647	12 237 354	1718 644	245 314	938 425	-6 598 420	2 787 873	2 392 805	-285 614	116 057	13 624 086
Solde de souscription	-33 754	28 936 214	37 312 331	2 388 877	2 565 217	-1 845 767	13 633 637	9 113 950	5 004 992	329 162	97 404 859
Frais d'acquisition	-1887	-4 156 349	-11 766 023	-912 704	-557 251	-8 510 153	-2 149 965	-1018 685	-962 156	-226 492	-30 261 665
Autres charges de gestion nettes	-9 446	-654 584	-5 044 186	-496 459	-277 582	-4 130 790	-348 562	-287 732	-698 625	0	-11 947 968
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-11 333	-4 810 932	-16 810 209	-1 409 163	-834 834	-12 640 943	-2 498 527	-1 306 418	-1 660 781	-226 492	-42 209 633
Produits nets de placements	57 041	2 172 150	10 169 341	159 944	140 669	5 144 844	979 665	1028 962	406 881	103 399	20 362 898
Participation aux résultats		-134 565	0	21246	15	-154 443	-39 396	-4 519	-278 326	0	-589 988
Solde financier	57 041	2 037 585	10 169 341	181 190	140 684	4 990 402	940 269	1 024 443	128 555	103 399	19 772 910
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	0	-25 724 890	-1988 895	-261281	-1814 843	-25 781494	-14 547 053	-6 776 486	-4 265 580	0	-81 160 523
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	0	11940 738	22 634	155 437	425 361	11064 457	3 261409	391256	439 142	0	27 700 434
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	0	-8 677 908	-101887	-112 967	-473 938	-358 478	-1478 916	-155 533	-162 826	0	-11 522 452
Part des réassureurs dans les provisions pour égalisation et équilibrage		0	0	0	0	-270 494	0	0	0		-270 494
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	-15 301	0	0	0	0	0	0	0	0	-15 301
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	0	4 567 232	0	83 420	713 417	5 611701	4 218 218	746 166	857 574	0	16 797 728
Solde de réassurance et/ou rétrocession	0	-17 910 129	-2 068 148	-135 392	-1 150 003	-9 734 308	-8 546 342	-5 794 597	-3 131 689	0	-48 470 608
Résultat technique	11 954	8 252 737	28 603 315	1 025 512	721 064	-19 230 616	3 529 038	3 037 379	341 076	206 069	26 497 528
Informations complémentaires											
Provisions pour primes non acquises à la clôture	0	4 399 325	35 652 174	799 366	310 655	7 118 673	5 565 897	3 749 155	742 548	842 961	59 180 754
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	0	3 972 182	32 807 306	732 087	287 449	6 313 953	4 916 684	3 262 409	774 268	891831	53 958 170
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	0	15 613 959	145 194 404	226 904	589 067	16 774 233	3 379 630	13 523 969	4 573 851	725 936	200 601 952
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	0	26 251684	141972 021	472 283	1327 408	10 890 417	5 361745	16 015 411	4 787 531	841993	207 920 494
Provisions mathématiques à la clôture	1474 416	2 854	15 068	0	0	1100 837	0	0	0	0	2 593 176
Provisions mathématiques à l'ouverture	1546 063	3 040	15 485	0	0	406 402	0	0	0	0	1 970 990
Provisions pour risques en cours à la clôture	0	0	0	0	0	212 117	0	0	0	0	212 117
Provisions pour risques en cours à l'ouverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prévisions de recours à la clôture	0	14 375	7 326 518	0	0	2 062 960	0	96 387	680 113	0	10 180 353
Prévisions de recours à l'ouverture	0	30 323	4 907 948	0	0	1762 960	0	195 044	1179 875	0	8 076 150

**Annexe16_ Tableau de raccordement du résultat technique par
catégorie d'assurance aux états financiers au 31-12-2024**

<u>raccordement</u>		<u>TOTAL</u>
Primes acquises		263 407 133
<i>Primes émises</i>	<i>PRNV11 1°colonne</i>	268 629 717
<i>Variation des primes non acquises</i>	<i>PRNV12 1°colonne</i>	- 5 222 584
Charges de prestations		- 166 002 274
<i>Prestations et frais payés</i>	<i>CHNV11 1°colonne</i>	- 179 626 360
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	<i>CHNV12,CHNV2,CHNV3,CHNV6 1°colonne</i>	13 624 086
Solde de souscription		97 404 859
Frais d'acquisition	<i>CHNV41,CHNV42</i>	- 30 261 665
Autres charges de gestion nettes	<i>CHNV43,PRNV2,CHNV5</i>	- 11 947 968
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 42 209 633
Produits nets de placements	<i>PRNT3</i>	20 362 898
Participation aux résultats	<i>CHNV3</i>	- 589 988
Solde financier		19 772 910
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	<i>PRNV11 2°colonne</i>	- 81 160 523
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	<i>CHNV11 2°colonne</i>	27 700 434
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	<i>PRNV12,CHNV12 2°colonne</i>	- 11 792 946
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	<i>CHNV3 2°colonne</i>	- 15 301
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	<i>CHNV44</i>	16 797 728
Solde de réassurance et/ou rétrocession		- 48 470 608
Résultat technique		26 497 528
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		59 180 754
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		53 958 170
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		200 601 952
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		207 920 494
Provisions mathématiques à la clôture		2 593 176
Provisions mathématiques à l'ouverture		1 970 990
Provisions pour risques en cours à la clôture		212 117
Provisions pour risques en cours à l'ouverture		-
Prévisions de recours à la clôture		10 180 353
Prévisions de recours à l'ouverture		8 076 150

Rapports des Commissaires Aux Comptes

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA SA »**

64, Rue de Palestine. 1002 Tunis.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ASSURANCES MAGHREBIA SA qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024 faisant apparaître un total de **532 840 806** Dinars, l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de **28 361 902** Dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de **3 121 124** Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la Loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

- Evaluation des provisions techniques :

Risque identifié

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant de 257 467 944 DT, représentent le poste le plus important du passif au regard d'un total bilan de 532 840 806 DT.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Les méthodes d'estimation des provisions techniques sont précisées dans la note 4.2.2 aux états financiers.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions techniques et leur conformité au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
- Effectuer des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative ;
- Prendre connaissance et vérifier les travaux effectués par l'actuaire contrôleur ;
- Valider les cadrages comptabilité/gestion ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul ;
- Vérifier, par sondage, l'évaluation de la provision pour sinistres à payer selon notre évaluation du risque et compte tenu des dispositions de la circulaire du ministre des finances n° 258/2010 ;
- Mettre en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
- Procéder à l'examen du dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par la direction.

- **Evaluation des placements :**

Risque identifié

Les placements figurent à l'actif du bilan pour un montant net de 366 844 531 DT au 31 décembre 2024.

La norme comptable tunisienne NCT31 dispose qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur valeur

comptable font l'objet de provision alors que les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée sur la base de plusieurs facteurs et fait appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

Les informations fournies par la Société au sujet de l'évaluation de ses placements sont présentées à la note 2.2 des états financiers.

Le poids de ces actifs dans le bilan et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à les considérer comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier les méthodologies retenues pour l'évaluation des placements au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
 - Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires ;
 - Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions significatives de l'exercice ;
 - Procéder au rapprochement avec les rapports obtenus du gestionnaire d'actifs.
- **Evaluation des provisions pour dépréciation des créances sur assurés et intermédiaires d'assurance :**

Risque identifié

Les provisions pour dépréciation des créances sur assurés et sur intermédiaires d'assurance totalisent 45 297 440 DT au 31 décembre 2024. L'estimation de ces provisions requiert l'exercice du jugement de la direction pour la détermination de la base de provisionnement, tenant compte des modalités de calcul prévues par la décision du CGA n° 1/2021 en date du 1 décembre 2021 fixant la base et le méthode de calcul des provisions pour dépréciation sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'estimation de ces provisions constituait un point clé de l'audit.

Synthèse de nos réponses :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la méthodologie définie au niveau de la décision du CGA n° 1/2021 en date du 1 décembre 2021
- Procéder au rapprochement des créances comptables avec l'arriéré issu du système d'information

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur

Respect de la réglementation relative au secteur des Assurances

En outre, et en application des dispositions de la circulaire du ministre des finances n°258 du 2 octobre 2010, nous avons fait appel à un actuairé agréé pour la revue des provisions techniques et des conditions tarifaires. A l'issue de ses travaux, nous estimons que les provisions techniques sont correctement évaluées et suffisantes pour couvrir les engagements futurs de la société.

Tunis, le 28 Avril 2025

P/F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

P/Cabinet GS Audit & Advisory

Ghazi HANTOUS

SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA SA »

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les Conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la Conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

- Selon acte de vente enregistré le 26-12-2024, la société **ASSURANCES MAGHREBIA** a cédé à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la totalité de l'immeuble dénommé « **COQUELICOT SARAGOSTI** » sis au coin de la rue d'Arabie Saoudite et Avenue de la liberté. Le prix de vente de l'immeuble a été fixé sur la base de la valeur de l'expertise judiciaire faite en janvier 2024 à la somme de **5 878 060 DT**.

- La société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** a donné en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA** un local situé à l'immeuble 12 sis à la Rue Nelson Mandela, Tunis à partir du 1^{er} Décembre 2024. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. En 2024, le loyer est fixé à **13 857 DT HT**.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

B.1 Convention de sous-traitance conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY

La Société **CODWAY** a confié en sous-traitance à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA** la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion comptable et financière ;
- la gestion juridique.

En contrepartie de ces prestations, la Société **CODWAY** s'engage à régler à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA** un montant forfaitaire annuel de 50.000 DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2018, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

B.2- Convention entre La Société ASSURANCES MAGHREBIA et La Société CODWAY

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA** a conclu une convention d'assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec sa filiale la Société **CODWAY** avec date d'effet du 1^{er} janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- Système d'Information ;
- Assistance et Développement Logiciel ;
- Audit Informatique ;
- Business Process Outsourcing (BPO).

En contrepartie de ces prestations, la Société **CODWAY** a facturé en 2024 à la société **ASSURANCES MAGHREBIA** un montant de 1 620 805 DT HT.

B.3 Contrat de location entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY

La société **ASSURANCES MAGHREBIA** donne en location à la société **CODWAY** le 3^{ème} étage de l'immeuble sis au 24 rue Royaume d'Arabie Saoudite, à usage de bureaux, pour une période commençant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Le loyer est fixé à 26 307 DT HT.

En plus, la société **ASSURANCES MAGHREBIA** donne en location à la société **CODWAY** le 4^{ème} étage de l'immeuble résidence du Lac Bloc H sis à la rue du Lac Tanganyika, à usage de bureaux, pour une période commençant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Le loyer est fixé à 61 901 DT HT.

B.4- Contrat de location entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE

La société **ASSURANCES MAGHREBIA** donne en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour un an renouvelable commençant le 1^{er} janvier 2024 et finissant le 31 décembre 2024. Le loyer au titre de 2024 est fixé à 245 516 DT HT.

La société **ASSURANCES MAGHREBIA** donne aussi en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer au titre de 2024 est fixé à 31 396 DT HT.

B.5- Convention de sous-traitance conclue entre la Société ASSURANCES MAGHREBIA et la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a confié en sous-traitance à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA** la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la comptabilité de la réassurance ;
- la gestion comptable et financière ;

- la gestion des prestations en matière juridique ;
- le contrôle de la conformité ;
- la gestion des risques ;
- l'audit interne ; et
- l'informatique.

En contrepartie de ces prestations, la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** s'engage à régler à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA** un montant forfaitaire annuel de 120.000 DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 3 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

B.6- Convention de délégation de gestion de produits conclue entre la Société ASSURANCES MAGHREBIA et la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA** a confié par délégation à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

A partir du 1^{er} juin 2019, la société **ASSURANCES MAGHREBIA** propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- des travaux liés au marketing.

En contrepartie, la Société **ASSURANCES MAGHREBIA** s'engage à régler à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant forfaitaire annuel de 50.000 DT HT, sur présentation de facture.

B.7- Convention entre La Société ASSURANCES MAGHREBIA et La Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA** a confié à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 1^{er} juillet 1995 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** a facturé en 2024 à la société **ASSURANCES MAGHREBIA** la somme de 252 969 DT HT.

B.8- Contrat de location entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

La société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** donne en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA** trois locaux de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah Saad à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer est fixé à 38 502 DT HT.

B.9- Convention entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société UNION FINANCIERE HOLDING

En vertu de l'accord du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2018, la société **UNION FINANCIERE HOLDING** a facturé en 2024 à la société **ASSURANCES MAGHREBIA** la somme de 1 360 231 DT HT en contre partie des prestations servies en matière de conseils et d'assistances.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société **ASSURANCES MAGHREBIA** envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Rémunération du Président du Conseil :

La rémunération du président du conseil d'administration de la société est fixée par décision du conseil d'administration tenu le 31 Mai 2024. Cette rémunération annuelle est de 160.000 DT Brut.

2. Rémunération du Directeur Général :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général de la société est fixée à 165.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 31 Mai 2024. D'autre part, le Directeur Général bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

3. Rémunération du Directeur Général Adjoint :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général adjoint de la société est fixée à 150.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 31 Mai 2024. D'autre part, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

4. Rémunération des membres du Conseil d'Administration :

Les jetons de présence sont fixés à 10 000 DT Brut par an et par administrateur.

5. Rémunération des membres des autres comités :

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés dans l'exécution de ses missions, à savoir :

1. Le Comité Permanent d'Audit : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 7 500 DT Brut par an et par membre.
2. Le Comité de Gestion des Risques : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 7 500 DT Brut par an et par membre.
3. Le Comité de nominations et de rémunérations : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 7 500 DT Brut par an et par membre.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2025

P/ F.M.B.Z-KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

P/ Cabinet GS Audit & Advisory

Ghazi HANTOUS